



## Communiqué de presse

Votre partenaire de communication :

Isabelle Schmit chez Luna

Tél. : +32 2 658 02 93

GSM : +32 495 59 38 06

[isabelle@luna.be](mailto:isabelle@luna.be)

### **Les Restos du Cœur belges en difficulté appellent à augmenter le budget fédéral et régional alloué à l'aide alimentaire**

**La Fédération des Restos du Cœur de Belgique est en déficit de 400 000 euros et doit répondre à une demande de repas en forte hausse**

**Fernelmont, le 16 octobre 2024 – En cette veille de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, les Restos du Cœur de Belgique, piliers de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire belge, se trouvent confrontés à une situation déficitaire inquiétante. Parallèlement, ils enregistrent au premier semestre 2024 une augmentation de 3 % des repas distribués par rapport au deuxième semestre 2023. Les Restos du Cœur ont servi plus de 1.620.000 repas en 2023, ce qui représentait déjà un record. Les Restos du Cœur présentent leurs revendications pour que les futurs gouvernements augmentent le budget alloué à l'aide alimentaire. Ils souhaitent ainsi garantir un soutien suffisant aux populations vulnérables et éviter des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire dans les années à venir.**

Demain, la Journée mondiale de lutte contre la misère sera célébrée comme chaque 17 octobre. Cette date est bien plus qu'un simple rappel des inégalités persistantes. Elle constitue une tribune pour les voix souvent inaudibles des plus démunis, qui témoignent de leur réalité quotidienne et des défis qu'ils doivent surmonter. Cette journée invite à une réflexion collective sur la précarité, une réalité qui touche des milliers de personnes dans le pays. Cette journée d'échanges et de sensibilisation incite les citoyens à s'engager, tout en interpellant les décideurs sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes pour éradiquer la misère persistante.

La Fédération des Restos du Cœur de Belgique appelle à ce que le 17 octobre devienne un moment clé pour catalyser l'action vers une véritable mobilisation en faveur de ceux qui se battent pour une vie digne.

#### **Une situation particulièrement tendue**

Depuis cinq ans, les associations d'aide alimentaire se trouvent dans une situation de plus en plus tendue. En effet, d'année en année, les invendus et dons alimentaires se raréfient alors que la fréquentation des bénéficiaires est en forte hausse. La pression est de plus en plus

forte sur la Fédération et les Restos du Cœur de Belgique qui ont pour mission de répondre à cette demande battant des records chaque année. En l'espace de cinq ans, le nombre de repas distribués par les Restos du Cœur de Belgique a en effet connu une hausse impressionnante de 141 %, passant de 670.000 repas en 2019 à plus de 1.126.669 repas en 2020, 1.352.695 en 2021, 1.367.187 en 2022, et enfin 1.621.489 en 2023. Cette situation devient vraiment intenable. La Fédération des Restos du Cœur de Belgique affiche désormais un déficit de plus de 400.000 euros.

Si cette configuration alarmante perdure, il y aura un risque réel pour eux de ne plus pouvoir assurer la continuité de leur mission.

D'autant plus que les Restos du Cœur constatent déjà une augmentation de 3 % des repas distribués au cours du premier semestre 2024 par rapport au second semestre 2023, témoignant ainsi de la croissance structurelle de la demande d'aide alimentaire. Cette tendance négative, qui se poursuit cette année, est une profonde source d'inquiétude pour les Restos du Cœur.

Ils expriment donc leurs vives préoccupations aux futurs gouvernements fédéral et régional, afin d'éviter qu'ils ne réduisent leur soutien à l'aide alimentaire. Les conséquences d'une éventuelle réduction du budget alloué à l'aide alimentaire pourraient se faire sentir rapidement. Ils appellent à une action immédiate de la part des décideurs pour rassurer le secteur de l'aide alimentaire qui prend en charge une part significative des missions de l'État en la matière.

Patrick Dejace, Directeur de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique, déclare : « *Si, lors des prochains exercices, ce déficit venait à se cumuler, il mettrait en péril non seulement la pérennité des services offerts, mais également l'accès à une alimentation adéquate pour des milliers de personnes déjà en situation de vulnérabilité. Une telle évolution pourrait conduire à une réduction significative des repas distribués, aggravant ainsi la précarité alimentaire dans le pays.*

*Dans ce contexte difficile, il serait évidemment illogique pour le gouvernement de restreindre davantage les ressources destinées à la lutte contre la pauvreté et à l'aide alimentaire, alors qu'il devrait, au contraire, intensifier son aide. Une telle réduction constituerait une rupture avec l'engagement que la Belgique a pris envers ses citoyens et envers les principes énoncés à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cet article affirme le droit à une existence digne, c'est à dire un accès à une alimentation suffisante, de qualité et équilibrée. Il est donc essentiel que le gouvernement prenne conscience de l'impact de ses choix et agisse en préservant ceux qui en ont le plus besoin. »*

## **Les revendications concrètes des Restos du Cœur**

En ce début de législature, les Restos du Cœur de Belgique présentent donc leurs revendications pour renforcer la lutte contre la pauvreté et améliorer le bien-être des personnes en situation de précarité. Ces propositions visent à inspirer les décideurs politiques à mettre en œuvre des actions humaines et efficaces, en plaçant les bénéficiaires au cœur des priorités et des actions sociales pour les sortir définitivement de la pauvreté. Suite à leurs observations sur le terrain, les Restos du Cœur, qui assument une part importante du rôle de l'État en matière sociale et alimentaire, demandent :

1. de maintenir au minimum et, **idéalement, d'augmenter le budget belge du Fonds social européen (FSE+)**, dédié à l'aide alimentaire, en mobilisant le soutien du Gouvernement fédéral et des Régions. Des moyens supplémentaires assureront une aide alimentaire stable, permettant de répondre à la hausse des demandes des populations vulnérables dont les bénéficiaires des Restos du Cœur. Le budget national **du FSE+** devrait être augmenté proportionnellement à la réalité du terrain, afin d'assurer une aide alimentaire pérenne.

2. que les **plateformes professionnelles de distribution d'aide alimentaire bénéficiant de subventions proportionnelles à la taille de l'association et à ses besoins** (au moins **équivalentes à celles des CPAS**) pour garantir une aide alimentaire efficace et équitable. Un financement adéquat serait une reconnaissance indispensable du rôle des plateformes professionnelles afin qu'elles puissent répondre aux besoins croissants de la société. Une enveloppe annuelle de 3 millions d'euros pour la Wallonie, du même montant pour la Flandre et de 1 million d'euros pour Bruxelles, devrait permettre d'aider à répondre aux besoins alimentaires fondamentaux sur l'ensemble du territoire.
3. **d'être reconnus comme partenaires locaux incontournables des autorités locales.** La mise en place de partenariats publics-privés, similaires à ceux des Relais Sociaux Urbains, avec une meilleure coordination entre les différents services et associations, renforceront l'efficacité des initiatives locales et maximiseront leur impact social. L'objectif étant de créer un meilleur maillage social, de tisser des liens de proximité entre les bénéficiaires et les relais sociaux pour créer une plus-value sociale significative et durable.
4. de modifier les priorités de la redistribution des invendus, **en favorisant leur don aux plateformes d'aide alimentaire avant les plateformes commerciales moyennant des incitants financiers.** Cela contribuera à réduire le gaspillage alimentaire tout en répondant aux besoins des personnes précarisées. Cette nouvelle échelle des priorités devrait être contraignante pour les entreprises actives dans le secteur de l'alimentation. Des sanctions pourraient être appliquées en cas de non-respect à l'image des mesures qui existent en faveur de la réduction des émissions de CO2.
5. de **revoir l'approche actuelle, souvent axée sur une « chasse aux fraudeurs »**, qui tend à imposer des mesures répressives peu efficaces voire contre-productives à des personnes déjà en grande précarité. En plus de générer des coûts et charges administratifs élevés pour l'État, ces mesures risquent de les pénaliser davantage, d'aggraver leur situation au lieu de les soutenir dans leur inclusion sociale et professionnelle. Il est essentiel de ne pas accabler les personnes précarisées avec des sanctions et des frais excessifs, et de privilégier un dialogue constructif et humain. Il serait donc préférable par exemple de favoriser l'engagement de travailleurs sociaux plutôt que d'inspecteurs sociaux, afin d'accompagner ces personnes de manière plus constructive et adaptée à leurs besoins.
6. aux services publics compétents de produire un rapport **bisannuel sur la lutte contre la pauvreté**, aligné sur des objectifs clairs, pour assurer le suivi de l'application des mesures qu'ils érigent. Une coordination pratique et transversale permettra également de monitorer efficacement la mise en place et l'application des mesures de lutte contre la pauvreté.
7. de **développer des indicateurs de pauvreté** validés scientifiquement, afin d'élaborer des politiques sociales efficaces et transparentes. Pour ce faire, des enquêtes qualitatives devraient être réalisées par des organismes reconnus afin d'aider à évaluer l'impact des stratégies politiques en vigueur. L'Etat devrait coordonner, suivre et publier annuellement ces indicateurs.

Ces revendications constituent des pistes concrètes pour bâtir une société plus juste et inclusive, où chacun a la possibilité de mener une vie digne et épanouissante. Il s'agit d'une question d'éthique et de responsabilité collective.

**A l'attention de la rédaction :**

Pour toute publication, nous vous saurions gré d'utiliser le **logo** de la Fédération des Restos du Cœur de **Belgique** (et non le logo français dont l'usage par la Fédération n'est pas autorisé en Belgique).

Si vous souhaitez de plus amples informations ou une interview avec les Restos du Cœur, veuillez contacter Isabelle Schmit chez Luna : [isabelle@luna.be](mailto:isabelle@luna.be), +32 2 658 02 93 ou +32 495 59 38 06.

## **À propos de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique**

Créée en 1991, la Fédération des Restos du Cœur de Belgique est une association sans but lucratif qui offre un ensemble de services destinés à lutter contre l'exclusion : [aide alimentaire](#), [à l'éducation](#), [au logement](#), [aux soins de santé](#) et des espaces [parent\(s\)/bébé\(s\)](#).

La Fédération des Restos du Cœur de Belgique regroupe aujourd'hui 21 Restos du Cœur : 14 en Wallonie (Arlon, Charleroi, Gembloux, La Louvière, Liège, Marche, Mariembourg, Mons, Mouscron, Namur, Quiévrain-Honnelles, Val de Sambre, Verviers, Wavre), 5 en Flandre (Aarschot, Assenede, Berlaar, Oostende, Tienen), 2 à Bruxelles (Saint-Gilles et Laeken) ainsi que 5 antennes, réparties sur tout le territoire belge. Trois Restos du Cœur Mobiles délivrent par ailleurs des colis alimentaires complets en Wallonie et à Bruxelles.

Les Restos du Cœur de Belgique se composent d'une équipe d'une centaine de salariés et de près de 500 bénévoles. Pour de plus amples informations : [www.restosducoeur.be](http://www.restosducoeur.be)